

Un projet de développement “dans le lac”.
La participation paysanne en question autour du barrage
de la Kompienga (Burkina Faso)

Christian Santoir
géographe



Institut de recherche
pour le développement

Un projet de développement « dans le lac » La participation paysanne en question autour du barrage de la Kompienga (Burkina Faso)

Christian Santoir¹

La problématique des hydro aménagements en Afrique s'exprime principalement en terme de sécurité alimentaire, dans des zones où les aléas climatiques des années 1970 et 1980 ont posé le problème de la validité des systèmes de production dits traditionnels, sans parler de la désertification et de la dégradation des sols. La mise en valeur des eaux est apparue dès lors comme un moyen sûr de combler le déficit alimentaire africain. Les expériences récentes montrent que cette hypothèse doit être nuancée. En dehors de la difficulté qu'ont des sociétés rurales peu scolarisées à s'adapter à de nouveaux systèmes de production agricole exigeant l'application de procédures techniques précises et coûteuses, il est apparu que l'impact des barrages sur le milieu, tant physique qu'humain, était difficilement prévisibles et présentait même beaucoup d'effets négatifs [Parent *et alii*, 1997; Ouedraogo, 2000].

Nous nous proposons ici de démontrer qu'en milieu de savane, dans une zone climatiquement favorable où les populations arrivent bon an mal an à subvenir à leurs besoins vivriers, la construction d'un barrage a des effets perturbateurs graves. Ces effets ne concernent pas seulement la santé (maladies hydriques), le couvert végétal (déforestation), mais aussi, le peuplement de la région, les systèmes de production des populations riveraines, leur niveau alimentaire.

Le Burkina Faso, à la recherche de l'autosuffisance alimentaire, s'est engagé après la vague de sécheresses des années 1970-1980, dans un vaste programme de construction de retenues d'eau, permettant d'effectuer des cultures de contre-saison. Sur les 2100 retenues ainsi créées en 1998, dix grandes réserves représentaient 80% des eaux stockées. Le lac de la Kompienga est l'une d'entre elles. Construit à la fin des années 1980 sur la rivière Kompienga², ce barrage a pour particularité d'avoir un objectif énergétique prioritaire : fournir de l'électricité à la capitale et réduire la dépendance du Burkina Faso vis à vis des pays producteurs de pétrole. La mise en eau du barrage a formé un vaste lac au milieu d'une région relativement peu peuplée, située à la frontière de plusieurs pays. En tant que zone frontalière, cette région faisait depuis longtemps l'objet d'une immigration agricole et pastorale conjoncturelle en provenance du Nord et de l'Ouest. Le flux d'immigrants s'accéléra avec la sécheresse.

Douze ans plus tard, on peut essayer de faire un premier bilan de l'impact d'une des plus grande retenue d'eau du pays, non seulement sur le milieu, mais aussi et surtout sur les populations riveraines. Ce bilan en mi-teinte pose de graves problèmes: celui du rôle de l'Etat, commanditaire de l'aménagement dont il engrange les bénéfices, mais qui laisse les populations locales en assumer, seules, les conséquences; celui des aménagements trop sectoriels, construits à la campagne, mais destinés dès leur conception aux populations urbaines, et qui se passent totalement de la « participation » paysanne [Belloncle, 1985] considérée comme une contrainte.

Le contexte du barrage

Un site « doué »

Le barrage de la Kompienga est situé à l'extrémité sud-est du Burkina Faso, dans une région caractérisée par une bonne pluviométrie d'ensemble, non dénuée de sols fertiles, notamment dans de nombreuses petites

¹ Géographe IRD, BP.182 Ouagadougou. e-mail : christian.santoir@ird.bf

² Appelée aussi Oualé, Koulpelogo sur la feuille, IGN Pama au 1/200.000°. Kompienga signifie « eau blanche » en *gulfance*, par allusion au sable du fond. Cette rivière forme l'Oti, après son confluent avec la Pendjari.

vallées. Ces avantages, liés à la proximité des frontières togolaise et béninoise, ont dès l'époque coloniale attiré les populations, malgré la présence de l'onchocercose et de la trypanosomiase dans les vallées. Ces deux endémies ont d'ailleurs pratiquement disparu depuis.

Un environnement physique globalement favorable

La région où a été construit le barrage est une vaste pénéplaine occupée par des glacis d'érosion. Ce modelé est interrompu par la présence d'affleurements rocheux, de dômes et de collines granitiques d'où descendent les principaux affluents du lac. La plupart des terres sont composées de sols ferrugineux tropicaux associés à des sols gravillonnaires de fertilité médiocre à faible; ce n'est que sur la rive droite de la Kompienga et au nord de Pama, que l'on trouve des sols bruns eutrophes, de fertilité plus élevée et d'ailleurs fortement exploités. Mais les meilleures terres se trouvent dans le lit majeur de la Kompienga. L'attrait exercé par ces sols dépend, en grande partie, du diagnostic des paysans. Des sols de faible qualité, mais non cultivés depuis des années, peuvent être tout à fait convenables pour des migrants mossis habitués à des sols dégradés.

A la relative médiocrité des conditions pédologiques, s'oppose un couvert végétal formé en grande partie d'une savane arbustive ou arborée, avec des graminées vivaces (Andropogonées) formant des pâturages utilisables toute l'année. Le milieu est donc très propice à l'élevage. La région du lac est une zone pastorale d'autant que les vastes réserves de chasse situées à proximité, au nord et à l'est de Pama, constituent, malgré leur statut, des aires pastorales de fait.

La végétation bénéficie d'un climat sud-soudanien avec une pluviométrie moyenne, de 919 mm (1949-96) à Pama, répartis sur 70 jours, avec des maximums pluviométriques en Juillet et Août. En outre, les pluies s'installent très tôt, dès Mars-Avril, ce qui permet une double culture de maïs. Malgré sa position méridionale, la région n'est pas à l'abri des aléas climatiques. Il y a eu baisse des moyennes dans les années 1970, et les minimums ont été atteints lors de la sécheresse de 1983-1984. Mais, on enregistre lors la décennie 1990 une amélioration, les moyennes annuelles s'établissant autour de 900 mm par an.

Une zone frontière attractive

Le peuplement de la région resta faible pendant toute l'époque coloniale, bien que le solde migratoire y fut positif, contrairement aux autres zones du Gourma [Santoir, 1998]. Son attrait résidait dans la proximité d'autres colonies : Togo, Dahomey, Gold Coast anglais, qui permettait aux populations d'échapper à l'administration coloniale locale, mais aussi dans ses vastes espaces libres; l'insalubrité de la région (onchocercose le long de la Kompienga, trypanosomiase dans la Pendjari) était, certes, une contrainte mais pas suffisante pour empêcher les installations. Cependant, la population ne commença à évoluer sensiblement qu'à partir des années 1970 (tab.1). La sécheresse de 1973 qui sévit dans tout le nord du pays, n'a pas frappé la zone de Pama qui reçut des flux importants de paysans du Gourma du nord, du pays mosi et des pasteurs du Liptako, du Yagha. Si beaucoup rentrèrent chez eux, une fois la crise passée, beaucoup restèrent sur place. En 1983-1984, de nouveaux flots de migrants poussés par une autre sécheresse encore plus grave, retrouveront le chemin du Sud. La zone du futur lac est devenue une zone pionnière où les champs apparaissent non seulement le long de la route Fada-Pama-Bénin, mais aussi sur la rive droite de la Kompienga.

Les sécheresses ont fait reculer vers le Sud la limite de la trypanosomiase animale, permettant ainsi aux troupeaux de zébus de la zone sahéenne de descendre sans risque en zone de savane. Par ailleurs, les campagnes d'éradication de la « cécité des rivières », mises en oeuvre à partir de 1977 et parrainées par les organisations internationales, ont fait reculer cette endémie.

Tableau 1 : Evolution de la population du département de Pama (1960-1985)

	1960	1970	1975	1985
Département de Pama	7416 hab.	9015 hab.	17405 hab	26670 hab
Zone du lac	3684	4384	7331	12827

La population autochtone est très anciennement installée dans la zone du lac, autour de collines qui constituent le prolongement du massif de Gobnangou situé plus à l'Est. Cette chaîne de collines qui s'étend de Tansarga à Kompienga, constitue un des principaux axes de peuplement du Gourma. Le peuplement ancien était constitué de petits groupes humains dispersés au milieu d'une brousse dense, riche en faune, s'accrochant à une éminence refuge, à des terres fertiles ou à un fétiche protecteur. C'étaient les *Ntaaba* (comme à Tagou), les *Nasuba*, les *Gobdaana* (comme à Kompienbiga).

Plus tard, peut-être vers le XV^e siècle [Madiéga, 1978], viendront du NE, les *Bemba* qui assujettiront ces populations tout en se faisant intégrer par elles par la suite. De cette union, naîtront les *Gulmance*³ actuels. C'est dans la région de Pama, que seront fondées les toutes premières dynasties. De Kujubongou (près du site de l'actuel barrage) les *Gulmance* se dispersèrent en allant fonder Napani, puis, beaucoup plus tard, Kankangou (Pama). Une autre composante importante de la population est constituée par les *Yanse* originaires vraisemblablement du SE, du pays Dagomba⁴, mais plus proches par leurs coutumes et leur langue, des Mossis [Madiéga, 1976]. Dépendant du royaume central de Nungu (Fada Ngourma), ils occupaient la marche occidentale du Gourma face aux Mossis. Les autres populations mossies et peules sont arrivées récemment.

A la veille de la construction du barrage, la densité humaine⁵ est de 13 hab/km². Ce chiffre est toutefois théorique car la population est, suivant le type d'habitat prévalant dans la région, dispersée en îlots, constitués de gros hameaux ou de villages, plus nombreux sur la rive droite de la Kompienga. Ces concentrations forment des noyaux de fortes densités pouvant atteindre localement 40 hab/ km², et plus, autour de Pama. C'est dans ce contexte, qu'il fut décidé de construire le barrage hydroélectrique de la Kompienga.

Le projet en 1985 : La priorité énergétique

Le site du barrage de la Kompienga (fig. 1), situé entre deux collines, avait déjà été repéré lors des études préliminaires du projet du chemin de fer de l'Est, devant relier Lomé à Niamey, en passant par Pama et Arly. Ce site fut validé plus tard par des experts canadiens chargés de l'étude de faisabilité [SNC, 1979]. Dans leur rapport, ces derniers soulignaient non seulement l'intérêt des retombées en matière de fourniture d'énergie, mais aussi les retombées sur l'économie locale, en matière d'agriculture, de tourisme, et même de santé⁶. Il ne restait plus que la volonté politique de construire l'ouvrage. Celle-ci vint du régime révolutionnaire du président Thomas Sankara (1983-1987) soucieux de donner à son pays une plus grande indépendance énergétique. Les autres usages étaient totalement subordonnés à la production d'électricité.

De l'électricité pour la capitale

Les travaux commencent en 1985, la mise en eau, en juin 1988 et la production d'électricité, en février 1989. L'inauguration officielle a lieu le 4 avril 1989. Le barrage de la Kompienga était un projet jumelé avec celui du barrage de Bagré installé sur la Nakambé (Volta blanche), les deux ouvrages devant alimenter la capitale. Ouagadougou est la grande ville la plus proche du site; elle concentre la plupart des activités économiques et administratives du pays, et représente les deux tiers de la demande énergétique nationale. Avec une production maximale attendue de 31,8 Gwh, le barrage de la Kompienga devait représenter 20 % de la puissance installée à Ouagadougou, en produisant de l'électricité 365 jours par an. Pourtant l'énergie électrique aurait pu contribuer au développement de la région en alimentant des unités frigorifiques pour la pêche, des petites unités de conditionnement des légumes. Elle aurait pu surtout améliorer les infrastructures sanitaires, scolaires et touristiques. Néanmoins, les populations riveraines, bien que privées d'électricité, n'étaient pas oubliées⁷

³ Appelés ainsi, pour simplifier, par les Peuls et les Européens pour désigner des groupes très hétérogènes.

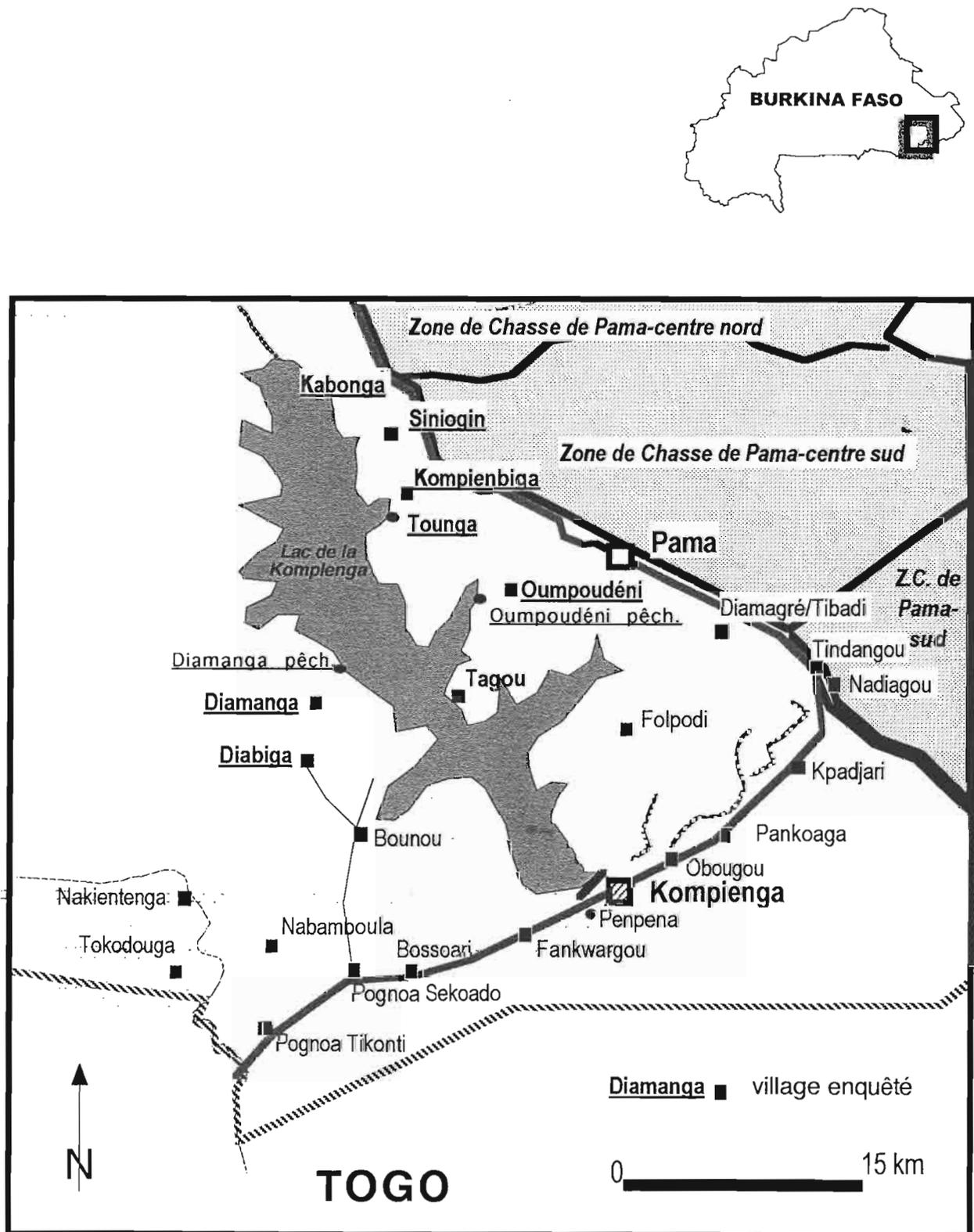
⁴ Actuel Ghana.

⁵ Ils s'agit de la densité générale, hors réserves forestières, interdites aux implantations.

⁶ Le projet fut appuyé par l'OMS et son programme Onchocercose, car susceptible d'éradiquer cette endémie par la destruction de l'écologie de *Simulium damnosum*.

⁷ On signale néanmoins, dès le début, des actes de sabotage sur 13 pylônes de la ligne Kompienga-Ouagadougou. Signes de mécontentement paysan ou simple vandalisme ?

Figure 1. Croquis de situation



Les utilisations « secondaires »

L'eau du barrage, en dehors de la production d'électricité, devait être utilisée pour de multiples usages [DIWI, 1987], dans l'ordre: l'irrigation, la pêche et le tourisme. L'irrigation de périmètres agricoles ne pouvait être conçue en amont du barrage, sans prélèvement d'eau et donc sans réduction nette d'énergie. En aval, on estimait à 7300 ha, dont 2000 ha par gravité, la superficie irrigable avec les eaux « turbinées ». L'agriculture de décrue dans la zone de marnage du lac paraissait plus prometteuse, avec 8300 ha potentiels. Fut ainsi entrepris le défrichement total des surfaces situées en dessous de la cote 176 m. La pêche devait fournir de 600 à 1050 tonnes de poisson frais par an, avec 150 unités de pêche de trois personnes chacune. Si 70% de la production étaient destinés à Ouagadougou, 30% étaient censés être consommés sur place. La création d'un grand lac au milieu d'une zone d'élevage et de transhumance était bien perçue comme un facteur attractif majeur pour les troupeaux. Mais plus qu'en terme de développement, il était plutôt prévu de canaliser le « problème ⁸ » par la réglementation, la gestion des terroirs, ou des actions de formation.

Enfin, pour la chasse, le lac devait attirer le gibier, et favoriser les animaux aquatiques. Le tourisme devait être développé grâce à la pêche sportive, mais surtout en bénéficiant des voies de désenclavement, notamment la route goudronnée Ouaga-Fada-Pama.

Toutes ces activités devaient être coordonnées par un Schéma directeur d'aménagement régional mise en oeuvre par la Maîtrise d'Ouvrage de la Kompienga (MOK). Les études concernant la faisabilité de ces diverses activités, comme celui du déplacement des populations furent effectuées dans la « foulée », en même temps que les travaux du barrage. Malgré leur caractère hâtif et incomplet, elles permirent, dès le début, d'émettre des doutes sur la validité des options de développement prévues, mais aussi sur les performances de l'ouvrage.

Les premiers doutes

Bien que le lac de retenue soit avec 210 km², un des plus grands lacs du pays, le bassin versant de la Kompienga ne fait que 5826 km². Il en outre, très plat avec une pente moyenne de moins de 1%, d'où des crues longues et de faible intensité. L'évaporation est intense et a été estimée par la SNC¹⁰ à 1126 mm par an; or, des mesures effectuées à Fada Ngourma, un peu plus au Nord, trouvent 2083 mm¹¹. L'étude AGRER¹² de 1984, actualisée, rectifie et table sur une évaporation très forte de 2300 à 2700 mm par an¹³ [DIWI, 1987], mais surestime la pluviométrie avec une moyenne de 970 mm.

Pour accroître la puissance des alternateurs, on installa les turbines plus bas, au niveau du fond de la rivière. Cette modification interdit toute culture irriguée par gravité, en aval du barrage.

Une étude des sols révéla que seuls 1400 ha étaient exploitables pour des cultures de décrue de sorgho, maïs, niébé, tabac et cultures maraîchères, cette superficie étant essentiellement située au nord du lac de retenue. Aucune autre culture n'avait été envisagée. On se demandait d'ailleurs, et à juste titre, comment des paysans riverains arriveraient à maîtriser un type de culture totalement inconnu d'eux.

Pour la pêche, on estimait dès le départ, qu'il était inutile de former les populations autochtones pratiquant une petite pêche saisonnière dans les bas-fonds; on préférerait faire appel à d'autres « groupes ethniques ». Pour la chasse et la faune, les aspects négatifs semblaient l'emporter sur les aspects positifs, avec la destruction des forêts galeries, la mise en culture des aires protégées adjacentes par les populations déplacées, suite à la mise en eau du lac.

En définitive, dès 1989, Zagre [1989] estimait que vu les pertes en eau (par évaporation, infiltration) et les besoins (pour l'irrigation, les hommes, les troupeaux), le barrage ne pourrait fonctionner toute l'année, à

⁸ Surpâturage des rives, augmentation de la transmission des maladies du bétail et des conflits entre « sédentaires et nomades ».

⁹ Contre 33.000 km² pour la Nakambé, sur laquelle est installé le barrage de Bagré.

¹⁰ SNC : Surveyer Neniger Chenevey, société d'études canadienne.

¹¹ L'évaporation dans le rapport Pennman sur les plans d'eau au Burkina Faso, donne une estimation de 1,75m à 2,15m/an (CIEH, 1984, p.14).

¹² AGRER : Bureau d'études belge.

¹³ La plupart des études d'accompagnement confiées à un bureau burkinabé, la Société Africaine d'Etudes et de Développement, ont été effectuées avant la grande sécheresse de 1983-84, d'où une surestimation des capacités du bassin versant.

moins que le niveau du lac reste à la cote 175,5 m, ce qui impliquait une bonne pluviométrie. Or si la pluviométrie s'améliore depuis 1990, elle reste très capricieuse (725 mm en 1990, 616 mm en 1993, 805 mm en 1997). Face à ces doutes, les services techniques en charge du barrage décidaient de préserver à tout prix les capacités de production électrique du barrage, c'est à dire en réduisant au maximum l'utilisation de l'eau par les riverains.

Les effets du barrage sur l'environnement et les activités humaines

La centrale a produit depuis 1989, une moyenne annuelle de 24 254 Mwh. Seule, la petite ville de Kompienga, site de la centrale, et érigée entre-temps en chef lieu de département, est desservie en énergie électrique, alors que Pama, chef lieu de la province, situé à seulement 35 km du barrage, doit compter sur de trop rares groupes électrogènes. Les retombées du lac sur l'agriculture locale s'avèrent plus négatives que positives. Malgré tout, le lac et ses rives exercent une forte attraction sur les populations mossies et peules, bien que la présence du lac n'ait pas eu d'effets positifs, ni sur l'agriculture, ni sur l'alimentation, ni sur la santé des populations, ni sur l'environnement, bien au contraire.

L'impact sur les ressources naturelles

L'apparition du lac a créé un nouveau paysage en même temps qu'un micro climat plus humide et plus favorable au développement de la végétation. Sur les berges du lac et au bord des marigots affluents, s'est développée une végétation herbacée toujours verte, des prairies humides qui intéressent les éleveurs. La présence de l'eau a relevé le niveau des nappes phréatiques et les puits ne sont plus à sec en saison sèche.

Cependant, 180 km² de végétation arborée et arbustive ont été submergés, parmi laquelle beaucoup d'arbres utiles, dont le rônier très exploité dans la région. Cependant, même avant le barrage, les formations ripicoles n'étaient pas très denses et souvent morcelées par les cultures [Schmid, 1992]. Le défrichement a été incomplet et de nombreux arbres sont encore au fond du lac entraînant l'acidification de l'eau qui a des conséquences sur l'état des turbines comme sur la reproduction des poissons. En 1999, on comptait six familles de poissons seulement, parmi lesquelles, une seule espèce, les carpes ou *tilapia*, constituaient 78 % des captures, loin devant le machoiron (*Chrysictys nigrodiginatus*) : 5 %, la « sardine », le poisson chien : 3%, les poissons électriques (*Malepturus*, *Gymnarchus*) : 3%, et en dernier, le capitaine (*Lates Niloticus*). Bien qu'une étude du potentiel piscicole exploitable fasse défaut, on constate qu'avant le barrage, les *Gulmance* connaissaient une trentaine d'espèces de poissons vivant dans la rivière Kompienga, alors que les pêcheurs n'en citent qu'une vingtaine aujourd'hui.

La faune locale, jadis abondante (phacochères, buffles, antilopes), venait principalement de la réserve totale du Singou toute proche, une des plus riches en faune de tout l'Est burkinabé [Bousquet, 1982]. Les animaux utilisaient en saison sèche la rivière Kompienga pour s'abreuver. Entre 1980 et 1988, la densité faunique a fortement baissé, suite au braconnage, à l'augmentation des hommes et des troupeaux à proximité, ou dans l'aire protégée.

Plus direct, mais tout aussi négatif, est l'impact du barrage sur la santé.

Un bilan sanitaire précaire

La présence du plan d'eau a profondément transformé les données de l'écosystème régional. Si l'onchocercose a pratiquement disparu du fait de l'eau stagnante du lac¹⁴, de nombreuses maladies hydriques (schistosomoses, paludisme, maladies diarrhéiques, dermatoses...) sont apparues. L'enquête sur l'impact sanitaire du barrage de la Kompienga [KFW, 1996] a révélé l'endémicité de ces différentes maladies touchant tous les villages riverains du barrage, avec toutefois une prédominance de ces maladies chez les pêcheurs en contact permanent avec l'eau. On estime à 12000 personnes la population en contact direct avec l'eau du barrage. Le district

¹⁴ Elle subsiste toutefois dans la département de Madjoari, au bord de la Pendjari.

sanitaire de Pama enregistre de nombreux cas de schistosomiasés urinaires et de parasitoses intestinales. Quant au paludisme, il est installé de façon endémique, avec une morbidité élevée à proximité de l'eau.

L'eau potable demeure une préoccupation majeure pour les villages riverains. Malgré les promesses en la matière, très peu de forages ont été réalisés et on n'en compte qu'une quinzaine dans les deux départements de Pama et de Kompienga, équipements qui sont par ailleurs souvent en panne. Force est pour les villageois, et surtout pour les pêcheurs qui ne disposent pas de forages, sauf à Kompienbiga, de se tourner vers le lac ou les bas fonds pour y puiser une eau de boisson fangeuse.

Rappelons que la santé est un paramètre fondamental dans les structures de production car elle affecte directement la force de travail. Ainsi, le paludisme a une influence sur le rendement des agriculteurs, le nombre des épisodes morbides interférant avec un calendrier agricole très chargé.

Si les effets directs de la création du lac sur l'environnement étaient plus ou moins prévisibles¹⁵, les effets indirects sur le peuplement de la région n'étaient qu'entrevis.

Un barrage « sous pression » agricole et pastorale

Le lac contribue à renforcer la vocation pastorale de la zone, en offrant des facilités d'abreuvement illimitées pour le bétail. Cet avantage attire les troupeaux transhumants, et permet de fixer les éleveurs déjà installés dans la zone, comme à Kabonga. La région avant le barrage était en outre, une destination des transhumances de fin de saison sèche, en même temps qu'une étape vers le Togo [Santoir, 1999]. Les Peuls ont été les premiers à s'installer dans la zone dès la première sécheresse de 1973, même si la plupart se sont installés en 1983-84, avant la création du barrage. En 1975, les Peuls constituaient 2% de la population de la future zone d'influence du lac, avec 1037 résidents, en 1987, 11,3% [SAED, 1987]. Ils sont environ 3000 aujourd'hui [Santoir, 1999]. Mais leur fixation ne paraît pas acquise; la durée moyenne d'installation des Peuls à Kabonga est de 7 ans. Si des Peuls continuent à arriver autour du lac, leur séjour est parfois court et ils préfèrent continuer leur migration vers le Togo. D'autre part, des départs de Peuls fixés depuis les sécheresses ont eu lieu vers leurs zones d'origine situées plus au Nord (Namoungou, Matiakoali). Ces transits et ces départs sont le signe des problèmes croissants que les pasteurs rencontrent sur les rives du lac. Le nombre de bovins dans l'ancien département de Pama aurait triplé entre 1985 et 1996 (de 8425 têtes à 25000 environ), les petits ruminants suivant la même tendance, dans une moindre mesure (de 32000 têtes à 39000). Les Peuls détiennent les deux tiers du cheptel bovin; par contre le petit cheptel est dans les mains des paysans. Les trois quarts des paysans font de l'élevage, principalement ovin, a des degrés divers¹⁶. Il n'y a pas plus d'éleveurs autochtones depuis le barrage, mais on observe un développement de l'élevage bovin chez eux, sans doute suite au contact avec les Peuls, lors des 25 ans dernières années.

Dans les années 1991, les autorités ont essayé de planifier une zone pastorale, en délimitant au nord du lac des pâturages et des couloirs menant au lac, pour l'abreuvement des troupeaux. Des cultures fourragères (dolique) ont même été tentées, mais en sont restées au stade des essais faute d'encadrement et de crédits.

Actuellement les éleveurs de la rive gauche se sentent « enfermés » entre le lac et les réserves de chasse. Autrefois installés à l'écart des cultures au nord du lac (zone de Kabonga), les paysans les ont rejoints, en remontant la Kompienga. L'accès au lac est entravé par les cultures en hivernage et en saison sèche (maraîchage). Ces cultures sont installées à proximité des puisards (destinés au bétail mais qui servent aussi à arroser les jardins), d'où de nombreux conflits. Ainsi, les pasteurs partent de plus en plus souvent en transhumance vers le Togo pour éviter bagarres et amendes. L'augmentation de la charge animale a eu pour effet d'augmenter la mobilité des troupeaux. La zone accueille aussi de nombreux troupeaux en hivernage, notamment au sud d'Oupoumjeni, où les cultures sont moins étendues.

Pour les Peuls, les champs ont envahi les pâturages; pour les paysans, ce sont les troupeaux qui envahissent les zones cultivées. Eternel débat en zone soudanienne. Ce qui est certain c'est que le peuplement des rives du lac s'est fortement accéléré depuis la création du barrage.

Le dernier recensement de 1996 traduit cette évolution, même s'il ne prend pas en compte les nouveaux arrivés étrangers, et les transhumants Peuls. Ainsi l'ancien département de Pama¹⁷ était crédité de 40 766

¹⁵ Sans qu'aucune mesure particulière n'ait d'ailleurs été prise.

¹⁶ 26% des éleveurs autochtones ont des bovins, contre 46% des Mossis, ce qui traduit chez ces derniers une certaine richesse.

¹⁷ Divisé en 1996, en deux départements : Pama et Kompienga.

résidents, dont 4706 dans la seule commune de Kompienga, petit hameau ayant accueilli le chantier du barrage et devenue préfecture, beaucoup d'ouvriers mossi ayant décidé de rester sur place. Cette population « urbaine » s'adonne en grande partie à l'agriculture, au commerce et à la contrebande. En 1998, les recensements administratifs approchent les 45.000 habitants.

En plus des Peuls, le gros des immigrants est constitué par les Mossis du « plateau central ». Ils constituent une communauté voisine des *Gulmance*, bien implantée dans le Gourma depuis le sécheresses, notamment le long de l'axe Fada-Pama [Bellot, 1987] et aussi près de Pama à Zinyogin. On les trouve dans tous les secteurs d'activités comme l'agriculture, le maraîchage, la pêche et le commerce. On compte également des cultivateurs *Zaose* venus des environs de Fada (Diabo, Tibga, Koupéla). Les communautés de l'Ouest sont constituées de Samo, de Dafing (Marka) du Sourou et de Gourounsi de la région des Balé; ces communautés sont venues dans la Kompienga uniquement pour l'exploitation des ressources halieutiques. Les pêcheurs sont arrivés progressivement ; 1991 : 600 pêcheurs enregistrés; 1993 : 452; 1995 : 152¹⁸; 1998 : 650 pêcheurs avec femmes et enfants, soit une population de 3000 personnes environ regroupée dans huit campements situés autour du lac. C'est là un minimum; cette population est très mobile et augmente en hivernage pendant la grande période de pêche. Plus de la moitié (55%) des pêcheurs sont d'origine étrangère, Maliens (Bozo, Songhay et autres « Dyula¹⁹ ») et Nigériens (Songhay, Djerma).

Avec la construction du barrage et le désenclavement de la zone par la route goudronnée Fada-Pama-Benin/Togo, le peuplement des rives du lac est devenu extrêmement cosmopolite. On a dénombré une vingtaine d'ethnies localisées surtout en amont du barrage.

La densité humaine générale est actuellement de 25,6 hab/km² et ne rend pas compte de noyaux de fortes densités supérieures à 60 hab/ km² entre Kabonga et Pama, et autour de Kompienga. Les installations se multiplient le long de la route goudronnée Pama-Porga et Tindangou Pognoa. La rive gauche desservie par la route goudronnée Fada-Pama reçoit la majorité des migrants et abrite les plus importants campements de pêche (Kompienbiga Mossi, Tounga, Oumpoundeni, Tagou). C'est aussi la zone qui reçoit les agriculteurs du pays mossi et les éleveurs peuls sédentarisés ou en transhumance dans la région. Les hameaux de cultures y alternent avec les campements d'éleveurs (Kabonga 1, 2, 3, Mossi et Peul, Kontandi). Le village de Kompienbiga a vu sa population dépasser celle du chef lieu Pama : 6953 hab. contre 5813. La pression agricole est maximale dans la zone située entre le lac et les réserves de chasse à l'Est. C'est dans cette zone que les défrichements et la destruction du couvert arbustif sont les plus intenses. En 1992, le taux d'occupation des sols y était déjà de 32% [Schmid, 1992]. Les champs attaquent les dernières formations ripicoles.

En une dizaine d'années, la population est ainsi devenue économiquement hétérogène : paysans autochtones, paysans migrants, pasteurs, agro-pasteurs, migrants maraîchers, pêcheurs nationaux et étrangers, « citadins » (Pama, Kompienga). Dans le même temps, la répartition ethnique a évolué; les autochtones *gulmance* et *yanse*, largement majoritaires en 1975 (91%), voient leur représentation s'affaiblir dès avant le barrage. Ils n'étaient plus que 79 % en 1986 [SAED, 1987] dans le département de Pama qui comptait déjà 10% de Mossi. En 1999, dans 6 villages autour du lac, *Gulmance* et *Yanse* ne sont que 35 %, le reste étant Mossi, (22%), *Zaose* (13%), et Peuls (14%). Les pêcheurs nationaux et étrangers constituent une minorité non négligeable (16%). La diminution de l'emprise des autochtones a été accentuée par le démantèlement des terroirs provoquée par la mise eau du lac.

Le déménagement des terroirs et la baisse de la production agricole

La mise en eau du lac a conduit au déplacement des champs et parfois des populations, vers des zones situées au dessus de la cote des plus hautes eaux. Le « déménagement » des terroirs a duré de 1988 à 1993 et a concerné 17 villages. Certains villages ont perdu la presque totalité de leurs terres comme Oupoumdeni, Mamanga, Nabangou et Tagou Nalonti. La perte totale ou partielle de champs concernait au total 7369 personnes [DIWI, 1987]. Sept villages (2018 habitants) durent être déplacés, comme Kompienbiga. Notons que ces déguerpissements se sont révélés être souvent injustifiés, car la montée des pleines eaux n'a jamais

¹⁸ Baisse due à l'ouverture du barrage de Bagré.

¹⁹ Terme générique désignant au Burkina, toute personne d'origine malinke et musulmane.

atteint la côte retenue. Les bords du lac sont ainsi occupés par les pêcheurs maliens et les maraîchers mossis. La perte de terre était estimée à 1400 ha, constitués de sols de bas-fonds, les plus fertiles. Les hautes terres situées entre la route goudronnée et le lac sont sur des terres de versant beaucoup moins fertiles qui offrent des rendements plus faibles (600 kg/ ha au lieu de 1000 kg, pour le sorgho de bas-fonds). Pour palier ces pertes, il était prévu de faire évoluer les systèmes de production en ayant recours à la culture attelée, à l'utilisation de la fumure organique et de semences sélectionnées. Ces améliorations devaient être introduites grâce à un encadrement adéquat. En fait l'évolution des terroirs, désorganisés par la montée des eaux, s'est faite de façon spontanée. En 1999, dans les villages de notre enquête, 7% seulement des exploitations avaient reçu leurs terres de l'Office National de l'Aménagement des Terroirs, mais 57%, parmi lesquelles une majorité d'exploitations mossi et *zaose*, avaient dû emprunter des champs.

Le type d'accès à la terre a une influence déterminante sur la production; 59 % des exploitations qui cultivent des terres empruntées, déclarent acheter des céréales tous les ans, contre 18% de celles qui cultivent leurs propres terres, surtout des autochtones. En juin 1999, les 2/3 des exploitants ont leurs greniers vides, bien que l'hivernage 1998 n'ait pas été mauvais. En 1992, 51% des dépenses monétaires des ménages de la région étaient consacrées à l'achat de céréales [Zerbo *et alii*, 1993]. Bien que des enquêtes approfondies soient nécessaires sur ce sujet, certains indices comme la fréquence des repas en période de soudure, laissent penser que la situation alimentaire des autochtones est plus précaire qu'ils ne le disent. Ainsi, 75 % des familles autochtones ne faisaient qu'un ou deux repas par jour, en juin 1999, ce qui traduit un certain niveau d'insécurité alimentaire²⁰.

Alors que la population a fortement augmenté entre 1985 et 1996, au rythme moyen annuel de 5,3%, la production céréalière de la province marque le pas depuis la création du barrage (1985/86 : 6750 t.; 1986/87 : 6331 t.; 1997/98 : 6458 t.). La production agricole est toujours soumise aux aléas climatiques comme en 1990 et 1993, les systèmes de culture ayant très peu évolué.

L'évolution des cultures

Dans l'ensemble, l'éventail des cultures est resté pratiquement le même depuis la création du barrage (tab.2). Les sorgho sont toujours autant cultivés, sinon plus, les petit mils ayant légèrement reculé en importance, et ce, malgré leur moins grande exigence en sols et leur précocité.

Tableau 2. Evolution des principales cultures avant et après le barrage (en % d'exploitations)

	ethnie	sorgho blanc	sorgho rouge	mil	maïs	arachide
Avant le barrage	<i>Gulmance</i>	56	29	59	73	29
	<i>Yanse</i>	63	63	75	88	38
Après le barrage	<i>Gulmance</i>	61	50	54	80	50
	<i>Yanse</i>	63	50	63	63	38
	Mossi	82	24	53	71	59
	Peul	65	18	47	65	0
	<i>Zaose</i>	75	29	71	71	54

La culture du sorgho reste la principale culture de la région. Les variétés exploitées sont toutes des variétés hâtives. Le sorgho blanc domine largement et s'est répandue depuis la sécheresse. Il mûrit rapidement et permet de raccourcir la période de soudure. Le sorgho rouge est surtout utilisé pour la fabrication de la bière et certaines variétés sont aussi hâtives que le mil. Le petit mil hâtif était très répandue autour de Pama avant le barrage [Swanson, 1979]²¹. Le maïs qui est malgré ses faibles superficies une des plus importantes céréales à être récoltée pendant la période de soudure, connaît chez tous les groupes un regain d'intérêt. Planté à proximité des maisons ou des bas fonds, le maïs est cultivée par les hommes et sert principalement à la

²⁰ D'après les données de Blami Diallo, géographe de l'université de Ouagadougou, qui prépare un mémoire de maîtrise en géographie traitant de l'impact du barrage de la Kompienga sur la situation alimentaire des riverains.

²¹ La culture de cette céréale avait été encouragée pendant l'époque coloniale. En 1938, dans le canton de Pama le mil n'est pas encore très répandu par rapport aux sorghos; en 1947, presque tous les villages du Sud (zone Soudougui - Pama) l'ont adopté. Rapports de tournée, cercle de Fada Ngourma, 1938. Archives de la colonie du Niger, Niamey.

consommation familiale. Certains ont essayé de cultiver le maïs en contre saison.

L'arachide est une culture individuelle pratiquée par les hommes et les femmes dans près de la moitié des exploitations sur de très petites parcelles. Il est destiné à la vente et n'a pas d'évolution notable comme les autres cultures secondaires individuelles. Ainsi le manioc, le tabac, traditionnellement cultivés par les hommes, principalement pour être vendus, ont pratiquement disparu. Les cultures des femmes se maintiennent mieux : gombo, oseille de Guinée, voandzou, niébé, et sont destinées à la consommation. Mais cette évolution n'est pas due entièrement au barrage.

En définitive, les systèmes de cultures reposent sur des céréales hâtives dont l'enchaînement permet de passer la période de soudure. Elles sont bien adaptées à la sécheresse mais moins bien aux terres hautes. Toutes ces cultures, à l'exception du mil, utilisent les meilleures terres des terroirs, ou les bas fonds. En ce sens, la barrage n'a pas contribué à sécuriser le gros de la production vivrière, ni à susciter un nouveau système de production.

De nombreux problèmes non résolus

Les espoirs que l'apparition du lac suscitait en matière de cultures irriguées ont été en grandes parties déçues. En outre, la pêche est, depuis le début, une activité destinée à des professionnels et bénéficie peu aux populations autochtones dont les ressources alimentaires ont peu évolué. Il en est de même des retombées du tourisme, plus orienté vers les réserves de chasse que vers le plan d'eau. Sous couvert de conservation des ressources naturelles, le lac est devenu une nouvelle aire protégée²²; l'utilisation de ses eaux est régie par une réglementation stricte, agrémentée de taxes diverses.

Une agriculture irriguée trop peu développée

La culture irriguée n'est plus à l'ordre du jour, surtout en amont du barrage. Seul, le maraîchage a connu un certain essor dans le cadre du « Projet Transfert des Populations de Kompienga » (PTPK), conduit par l'Office National d'Aménagement des Terroirs, en collaboration avec la direction locale de l'Agriculture, visant à recaser les villageois dont les champs avaient été envahis par les eaux. Ce projet a concerné au début tous les villages riverains, en amont comme en aval du barrage. Démarré en juin 1988, il a permis la culture de la pomme de terre (nouvelle spéculation avec 4 840 t. commercialisées en 1992), de la pastèque, du maraîchage (tomate, haricot vert, oignon, chou, aubergine...) et du maïs de contre saison. Autour de Bounou, Pama et de Kompienga, 218 ha étaient consacrés au maraîchage. Cependant l'ONAT, s'est désengagé en 1994, suscitant de nombreux abandons de l'activité, à cause du prix des intrants et des coûts des motopompes accusées en outre de faire baisser le niveau du lac [Juenet, 1997]. Parmi les cultures, seules les tomates et les pastèques se maintiennent encore (respectivement, 1260 t. et 14760 t en 1998), dans de petits jardins situés au pied du barrage, ou tout en amont, dans les petits affluents du lac, autour de Kompianbiga, Kabonga, Oupoumdeni et Pama (environ 34 ha en 1996/97). L'exhaure est surtout manuelle et s'effectue dans des puisards. En 1999²³, cette culture concerne un quart des exploitations enquêtées (24 %) en amont du barrage. Ces nouvelles cultures intéressent au premier chef les migrants mossis et *zause*, qui n'ont pu obtenir de grandes parcelles de culture sous pluie à exploiter (tab.3).

Tableau. 3. Importance des cultures maraîchères et rizicoles en amont du barrage (en % d'exploitation)

	Ethnie	Cultures maraîchères	Riz
Avant le barrage	<i>Gulmance</i>	2	29
	<i>Yanse</i>	0	25
Après le barrage	<i>Gulmance</i>	13	37
	<i>Yanse</i>	25	25
	Mossi	24	35
	Peul	0	12
	<i>Zause</i>	63	38

²² Dans une province dont plus de 80% du territoire est déjà en zone classée!

²³ Selon les enquêtes de B. Diallo, 1999.

Le riz est cultivé par un tiers des exploitations enquêtées et connaît un certain essor, même si les surfaces cultivées sont encore faibles et se limitent aux bas-fonds à proximité du lac. Entre 1996 et 1998, la production de la province est passée de 464 t. à 1000 t. Le riz est considéré comme une culture de rente; il est surtout cultivé par les hommes sur des parcelles individuelles. Il s'agit là d'une culture d'introduction relativement récente²⁴ déjà pratiquée avant le barrage, chez les autochtones *Gulmance*²⁵ et *yanse*. Mais les projets de riz irrigué sont restés dans les dossiers. La culture maraîchère et rizicole est prévue en aval du barrage; comme le barrage n'est qu'à 11 km de la frontière togolaise, les superficies irrigables seront forcément limitées.

Petit maraîchage et riziculture de bas-fonds sont néanmoins considérés par les riverains comme des retombées positives du barrage, parmi lesquelles, la pêche tient la première place.

La pêche, une activité trop spécialisée

Les *Gulmance* pratiquaient une petite pêche saisonnière dans les mares et les marigots, en saison sèche, avec un matériel varié combinant filets à main, nasse, lignes et l'utilisation de divers poisons et produits soporifiques tirés des arbres (néré, balanites) ou de plantes cultivées (*mibelima*). La production dont une grande partie était fumée, était destinée essentiellement à la consommation familiale²⁶. Hommes et femmes s'y adonnaient. Les villages de la rive droite comme Diabiga et Diamanga, avaient des stocks suffisants pour pouvoir vendre du poisson au Togo. Cependant les Konkomba originaires du Nord-Togo, présents dans ces villages, étaient des spécialistes de la pêche et n'avaient pas les mêmes interdits que les *Gulmance*. Chez ces derniers, les gros poissons et les silures ne devaient pas être pêchés; mais les interdits étaient propres à chaque clan familial. L'espace halieutique s'appuyait sur un réseau de mares sacrées habitées par des génies, comme la mare de Galbonga à Diabiga, habité par un crocodile. Le nom du génie de l'eau varie selon les villages : *Sapkano* à Oumpoundeni, *Kanani* à Kompianbiga. Des cérémonies rituelles étaient faites au bord de la rivière avec des sacrifices de volailles, de chèvres et du dolo. Ces cérémonies avaient pour but de solliciter l'abondance des captures et d'éviter les pertes humaines par noyades. Ces mares d'accès réservé constituaient également des réserves de reproduction pour les poissons.

Une très faible minorité (3,5%) d'autochtones a aujourd'hui la pêche pour activité principale cependant, elle est l'activité secondaire de 26% d'entre eux. La pêche est pour eux une activité occasionnelle rémunératrice qui permet de pallier les déficits de l'agriculture sous pluie. La moitié des *Gulmance* qui pêchent sont des migrants de la Gnagna qui cultivent des terres empruntées, peu productrices. La pêche est surtout dans les mains de professionnels, généralement maliens ou nigériens (55% des pêcheurs), mais aussi mossis, dont plus d'un tiers ont la pêche pour activité principale; mais près de la moitié de ces pêcheurs font des cultures sous pluie ou du maraîchage. En février 1998, il y avait 650 pêcheurs sur le lac²⁷. La pêche se pratique à l'aide de matériels tels la nasse, le filet épervier ou jeté, le filet dormant et les palangres. Le moyen mobile est la pirogue réalisée par un assemblage de quatre planches importées de Ouagadougou.

La pêche est l'un des résultats les plus probants de l'aménagement après la production d'électricité. La production de poisson frais peut atteindre 1 500 tonnes annuellement²⁸ soit 18,7 % de la production halieutique nationale. Mais elle subit des fluctuations importantes dues aux changements de niveau du lac, selon la pluviométrie annuelle : 1991 : 40 tonnes par mois; 1992 : 76 tonnes; 1995 : 72 tonnes. Ces moyennes sont théoriques car si l'activité s'étale sur 12 mois, les captures sont surtout importantes pendant l'hivernage, soit de juin à octobre, avec une période creuse de février à fin mai. Cette production confirme les études faites par GOPA²⁹ en 1981 sur les possibilités de développement de la pêche sur le lac de la Kompianbiga. Environ 300 tonnes de poissons pris restent dans la province (20 %), ce qui donne une consommation théorique locale annuelle de 6,6 kg de poisson par personne, contre une moyenne nationale de

²⁴ Depuis l'époque coloniale, sauf dans la région du Gobnangou où elle serait très ancienne [Rémy, 1967].

²⁵ Environ 10% des parcelles exploitées étaient semées en riz autrefois [Swanson, 1979].

²⁶ En 1937, des rapports coloniaux signalent que la pêche dans la Pendjari a permis aux *Gulmance* de Pama de faire face à la disette qui régnait alors.

²⁷ Selon le service départemental de l'Environnement.

²⁸ Le chiffre de 1500 tonnes est une estimation et ne tient pas compte des ventes en fraude.

²⁹ Gesellschaft für Organization, Planung und Ausbildung, société d'études allemande.

1,5 kg/personne, et de 5 kg/personne à Ouagadougou.

Une alimentation un peu plus variée mais un état nutritionnel précaire

Les populations autochtones s'accordent à dire que leur alimentation a évolué depuis le barrage. Cette évolution est surtout le fait de la consommation du poisson. Les *Gulmance* en mangeaient déjà avant le barrage mais sa consommation est désormais plus fréquente. 25% des familles *Gulmance* et *yanse* consomment le poisson fumé ou sec, plus rarement frais, dans les sauces accompagnant le riz qui a fait son entrée dans les plats, mais pas au point de concurrencer le *saabu* ou *tô* de sorgho³⁰, de préférence blanc. La consommation suit à peu près les périodes de production et est plus fréquente en hivernage. La proximité des campements de pêche a également une influence sur la consommation. Le poisson assure l'essentiel des protéines animales. En juin 1999, près de la moitié des *Gulmance* enquêtés avaient consommé du poisson sous une forme ou une autre, lors des dernières 24 heures. Mais le poisson reste souvent à l'état d'«ingrédient», car désormais, il faut acheter le poisson, ce qui en limite la consommation.

La consommation des produits maraîchers, surtout des oignons, reste très rare. La chasse n'est plus guère pratiquée, bien que la chasse villageoise soit reconnue. La sévérité des gardes chasse a sans doute une influence sur les déclarations, mais la plupart des gens parlent d'une diminution de la faune du fait de l'occupation de la brousse par les champs, et de l'éparpillement de l'habitat. Perdrix, écureuils, pintades, rats, font encore l'objet d'une petite chasse, mais cette viande n'apparaît pas dans les relevés alimentaires car trop peu importante³¹. La plupart du temps, il faut donc acheter la viande quand on veut en consommer.

Par contre, la cueillette reste encore largement pratiquée par les femmes et les enfants et ses produits sont prépondérants dans la préparation des sauces accompagnant le *tô*. Les *Gulmance* peuvent citer une quarantaine d'espèces végétales cueillies. Les fruits consommés proviennent surtout de la brousse et des jachères, (néré, karité, pain de singe, figuiers, « raisins », jujube, rônier, *Detarium microcarpum*). La cueillette est non seulement un appoint à la ration calorique alimentaire, mais aussi une source essentielle d'apport en vitamines A, B et C [Bergeret, 1990]. L'accès aux produits de cueillette est libre mais quelques arbres tels que le néré, le karité et le rônier peuvent faire l'objet d'une appropriation.

L'alimentation des populations autochtones est très différente de celle des pêcheurs qui est basée sur la consommation du riz et du poisson. Quant aux Peuls, ils se distinguent par une alimentation basée plus sur le lait et le petit mil, que sur le sorgho. En 1996, la situation nutritionnelle des populations autochtones étaient jugé comme très précaire [KFW, 1996]; les indices d'insuffisance pondérale, de retard de taille, de maigreur, étaient tous au désavantage des populations autochtones. Par contre les carences en vitamines A, apparaissaient mineures, sans doute du fait du recours à la cueillette.

Une occasion perdue : le tourisme

Le tourisme devait bénéficier d'un magnifique plan d'eau, et il est vrai que les rives avec leurs amas granitiques, leurs collines, sont fort pittoresques. Mais la principale ressource touristique de la province est constituée par plus de 471 000 ha de réserves cynégétiques, avec une densité faunique très variée. La dernière réforme sur les réserves en concédant la gestion à des opérateurs privés nationaux qui sous-traitent avec des guides étrangers. Ainsi, la réserve partielle de faune de Pama, a été morcelée en 1996, et amodiées à cinq concessionnaires. Ces derniers pour rentabiliser leurs réserves, organisent des safaris de vision et de chasse, durant la période de chasse qui s'étale de mi-décembre à fin mai.

Au cours de l'année 1999, on a enregistré 30 touristes de vision, dont 3 Burkinabés, et 124 chasseurs, dont 40 Burkinabés. La fréquentation ne semble pas beaucoup évoluer bien que, là encore, les statistiques fassent défaut : 126 touristes de vision et 213 chasseurs en 1992; 205 et 231 en 1993; mais le département de Pama recevait 465 touristes en 1984, et près de 1000 en 1986 [Zagré, 1989].

Il y a quatre campements de chasse dans la zone de Pama, dont un seul au bord du lac qui est aussi un

³⁰ Mais les *Gulmance* connaissent bien d'autres façon de cuisiner le sorgho, en couscous plus ou moins fin, en boules, en beignets..

³¹ On aucune étude sur la chasse traditionnelle en pays *gulmance*, ni sur la pêche d'ailleurs.

campement de pêche. Leurs activités actuelles ne sont pas axées sur le lac, mais sur les zones de chasse situées à l'Est. La pêche sportive sur le lac, comme les activités nautiques (promenade, voile..) sont compromises par les nombreux arbres dont les branches se dressent au milieu des eaux et qui rendent la navigation assez dangereuse; il y a en outre les lignes, les filets qui transforment une promenade en bateau en saut d'obstacle. On compte aussi un hôtel d'assez bon standing à Kompienga, installé juste au pied du barrage, dans l'ancienne cité des cadres du chantier. La population locale bénéficie de cette activité à travers le pistage et les petits emplois saisonniers dans les campements : gardiens, manoeuvres, serveurs, cuisiniers, femmes de chambre.. ce qui ne représente pas beaucoup d'emplois vu le rythme de cette activité. Le lac n'a pas relancé l'activité touristique, bien qu'il soit situé à quatre heures de route de Ouagadougou, grâce à une bonne route goudronnée³². Les touristes viennent uniquement pour voir ou chasser la faune sauvage.

Une nouvelle aire (mal) protégée

Le lac de retenue n'est pas un espace libre et son accès est réglementé. La gestion de l'aménagement est assurée par les services de l'Environnement intervenant pour la protection de l'ouvrage, le contrôle de la production et de la commercialisation des ressources halieutiques. A cet effet, neuf débarcadères ont été aménagés dans des campements de pêche.

L'objectif majeur du barrage de la Kompienga étant la production d'électricité, il a été installé dans la commune de Kompienga une unité de la Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL) pour assurer la gestion de la production d'électricité; mais son rôle ne s'arrête pas là, puisqu'elle régit également les eaux du lac et ses rives.

Au Burkina Faso, l'Etat contrôle la gestion des grands plans d'eau comme ceux de Bagré et de Kompienga. Selon le code forestier, tout plan d'eau supérieur à 5 000 ha à l'étiage est érigé automatiquement en « périmètre aquacole d'intérêt économique ». Le lac de Kompienga entre dans cette catégorie. La gestion est dévolue à la Direction de l'Environnement et à la Direction de la Pêche. Le code de l'Environnement de juin 1997 se rapportant à l'organisation de la pêche, prescrit un cahier des charges pour les différents types de pêche: pêche commerciale, pêche de subsistance, pêche sportive, pêche scientifique. Dans le lac de Kompienga, seule la pêche commerciale est autorisée. L'une des conditions d'accès à l'eau est l'acquittement d'un permis de pêche annuel délivré par l'Unité de Conservation de la Kompienga. Les autorités de la pêche, en vue d'une meilleure gestion des ressources halieutiques, ont fixé des normes pour les matériels de pêche, tels les filets et les nasses, les palangres. Certaines espèces de poisson comme la « sardine » (*Alestes*), sont protégées.

Dans la pratique, on constate que les règles sont appliquées de façon variable. Beaucoup de pêcheurs burkinabés n'ont pas de permis, et les gardes pêche permettent un certain délai (3 mois) avant d'exiger le permis. Ils n'ont en fait ni véhicule, ni bateau pour contrôler efficacement ce qui se passe sur, ou autour de l'eau. Les pistes menant aux débarcadères sont pour la plupart impraticables en hivernage. Le contrôle est d'autant plus difficile que les pêcheurs ne sont pas tous des professionnels conscients de préserver la ressource, mais des prédateurs occupés à prendre le maximum de poissons en un minimum de temps, avant de rentrer au pays. Ainsi, les agents des pêches ont enregistré une baisse de la production, comme une diminution de la taille des prises, bien que les statistiques soient très peu fiables.

Depuis le début, la grande anxiété des services est l'envasement du lac, la pollution de l'eau par les engrais chimiques suite à d'éventuelles cultures de berge, la disparition de la faune aquatique. Mais, aucune structure de contrôle de la qualité de l'eau et de l'envasement n'a été mise en place. Seule, une bande de 500 m de large a été délimitée tout autour du lac, entre les cotes 160 et 180, et appelée par la SONABEL « zone de sécurité », interdite à toute culture mais respectant les « investissements » déjà réalisés. Censée protéger les populations³³ cette bande a surtout pour but de préserver les rives et éviter que des résidus de récoltes (tabac, maïs) ne passent dans les turbines.

L'abreuvement des troupeaux dans le lac est remis en question; des couloirs à bétail pour y accéder avaient été délimités, mais ils sont envahis par les cultures. Les troupeaux doivent boire à des puisards qui sont pour la

³² Et à moins de deux heures d'avion léger, car Pama dispose d'une piste en latérite.

³³ De quoi ? sans doute pas d'une montée subite des eaux.

plupart entourés de cultures maraîchères. Les populations riveraines, agriculteurs ou pasteurs, se plaignent des multiples contraintes que leur a apporté le lac; elles sont bien conscientes que le lac n'est pas à elles et qu'on leur a pris la vallée par la « force ».

Le lac confisqué

Le moins qu'on puisse dire c'est que les retombées économiques du barrage sont très mal partagées. Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, ce sont les populations autochtones qui en profitent le moins. Le lac est réservé aux pêcheurs professionnels, pour la plupart étrangers, qui en tirent des revenus substantiels. Mais le plus grand bénéficiaire reste l'Etat qui, depuis l'installation du barrage dans une région jadis déshéritée, arécolté une véritable manne tirée, sous forme de taxes, de l'activité halieutique comme de la circulation transfrontalière, suite au désenclavement de la région.

Les paysans autochtones, acteurs ou spectateurs ?

Ce qui frappe le plus l'observateur dans le cas du barrage de la Kompienga c'est la « mise sur la touche » des populations riveraines autochtones. Dès le début, les *Gulmance* semblent avoir été tenus à l'écart du barrage. Lors du chantier de construction, plus des deux tiers des ouvriers étaient des Mossis contre 20% de *Gulmance* [DIWI, 1987]. Dans le rapport de la DIWI³⁴, pour le défrichement du lac de retenue, il était envisagé de faire appel à des Casamançais pour fabriquer du charbon car il ne fallait pas déranger les autochtones occupés à déplacer leurs villages ! La zone du lac était considérée comme une zone vide d'hommes, un désert qu'il convenait de peupler de populations au savoir faire déjà acquis (riziculteurs, pêcheurs, charbonniers). En 1986, il y a quand même près de 13.000 habitants dans un rayon de 10 kilomètres autour de la vallée de la Kompienga, de Kabonga à la frontière togolaise. Aujourd'hui, il y en a environ 23 300, en comptant les localités de Pama et Kompienga.

Comme la culture irriguée était inconnue des populations locales, il convenait de mettre sur pied un programme de formation, à condition de « préciser à quelles populations ces actions devront d'abord s'adresser en priorité » [DIWI, 1987 : 16]. Le choix des autochtones ne s'imposait donc nullement. Pour la pêche, « d'après les expériences effectuées jusqu'ici³⁵, nous ne pensons pas qu'il soit possible de familiariser une partie suffisamment importante de la population autochtone avec les techniques de la pêche, il faudra donc s'appuyer sur la tradition d'autres groupes ethniques » [DIWI, 1987 : 17].

On peut se demander à juste titre, dans quelle mesure les *Gulmance*, dans le cas du barrage de la Kompienga, n'ont pas été victimes de leur « mauvaise image ». S'appuyant sur les travaux du pasteur chercheur Swanson, notamment sur la notion de destin chez les *Gulmance* [Swanson, 1997] le rapport de la DIWI, déclare que le *Gulmance* est un « individualiste, essentiellement pragmatique et peu persévérant » [DIWI, 1987 : 35], face au Mossi, dynamique, ouvert et entreprenant. Ce jugement n'est que pure spéculation et n'apporte rien à la question³⁶. Partant de ce constat, les migrants mossis étaient considérés par le planificateur comme les seuls éléments dynamiques³⁷ susceptibles de promouvoir le développement de la région. Mossis et pêcheurs étrangers devaient donner l'exemple aux *Gulmance* dont il convenait de respecter la lente « maturation ». En 1999, il faut bien reconnaître que l'exemple des « maîtres » bozo ou mossis n'a pas beaucoup motivé les autochtones. De nombreuses raisons plus pragmatiques expliquent chez eux ce manque d'attrait pour le changement.

A Kompienbiga, les *Gulmance* font partie des groupements de maraîchers. S'ils sont les moins nombreux à faire du maraîchage, cela s'explique par le fait qu'ils ont plus de terre et une production agricole relativement importante par rapport aux migrants. Ils ont ainsi le choix de ne pas participer à cette spéculation dont les

³⁴ Doktor-Ing. Walter International, société d'études allemande.

³⁵ Le rapport ne donne aucune précision sur ces expériences préalables et si concluantes.

³⁶ Remarquons qu'on pourrait dire la même chose de beaucoup de sociétés africaines, rurales comme urbaines, chez lesquelles l'opportunisme l'emporte le plus souvent sur une conduite programmée basée sur un avenir prévisible.

³⁷ Placés dans les mêmes conditions que le paysan mossi (fortes densités du pays d'origine, dégradation des sols, tradition migratoire ancienne), il y a fort à parier que le *Gulmance* serait aussi « dynamique ».

coûts en travail, en temps et en argent sont élevés. En outre, la distribution est mal assurée, le marché mal organisé; l'absence d'unité de stockage entraîne des pertes, l'offre étant très mal réglée sur la demande.

Il est certain que tous les *Gulmance* ne prendront pas la pêche pour activité principale. Ce sont d'abord des agriculteurs. La pêche est surtout rentable en hivernage, au moment des travaux des champs. Ce ne peut-être pour eux qu'une activité secondaire comme autrefois. La moitié des *Gulmance* qui pêchent sont des migrants originaires de la Gnagna, qui ont besoin de cette activité pour palier leur manque de terre. La pêche nécessite, en outre, une mise de fond de départ : achat de pirogue, de matériels, paiement des droits et taxes, ce qui est hors de portée des paysans. Néanmoins, il y a un certain nombre de *Gulmance* qui pratiquent l'activité de façon occasionnelle ou semi-professionnelle, sans matériel ou sans permis, généralement, en association avec des pêcheurs patentés. D'autres pêchent au filet en bordure de l'eau.

Dans le passé, les *Gulmance* s'adonnaient à un pêche utilisant un matériel varié (filet, lignes, nasse) et des techniques bien adaptées. L'eau fait partie de leur univers et est régie par des règles coutumières³⁸. Des sociétés très proches comme les *Bissa*, se sont mis à la pêche dans le lac de Bagré sans qu'il soit fait appel à des pêcheurs maliens. Actuellement, des *Gulmance* pêchent dans la réserve d'Arli et dans la Pendjari, aux côtés de professionnels djermas et hausas.

Mais dans les conditions actuelles, sans formation, les *Gulmance* ne peuvent se mesurer aux pêcheurs étrangers, Bozo et autres, qui occupent le « terrain » et ne sont pas décidés à se laisser concurrencer ou à passer la main, tant qu'il y aura du poisson.

Les pêcheurs et l'hallio-business

La pêche est réservée aux professionnels, ou plus exactement à tous ceux qui peuvent payer. Les nationaux qui font de la pêche leur profession, sont issus des zones piscicoles du pays et sont, pour la majorité, des Mossis qui ont appris leur métier « sur le tas ». Certains ont été envoyés par des marchands de poissons de Ouagadougou. Pour une équipe de deux personnes, le coût du permis est de 75 700 Cfa, ce qui n'est pas à la portée des paysans. De plus, il faut assumer le coût des matériels de pêche qui peut parfois aller jusqu'à 500 000 Cfa; en outre, le matériel se détériore vite à cause des nombreux bois morts subsistant dans l'eau suite à l'inachèvement des travaux de nettoyage de la zone d'inondation.

Les retombées économiques sont importantes; les pêcheurs réalisent un chiffre d'affaire annuel de 500 millions de francs Cfa environ, avec une moyenne mensuelle de prise de 180 kg de poisson, en raison de 300 Cfa/kg le prix moyen de vente. Pendant la saison, un pêcheur peut gagner de 50.000 à 150 000 Cfa par mois. Le revenu annuel moyen tourne autour de 500.000 Cfa. Les Hausas passent pour avoir les meilleurs revenus. Les bénéfices de la pêche sont visibles chez les pêcheurs à travers les biens matériels dont ils disposent, allant des motos aux téléviseurs.

En dehors du circuit frais, il y a celui du poisson fumé assuré par les femmes. Pour être une fumeuse de poisson il faut s'acquitter d'un permis de fumage et respecter les normes d'hygiène établies pour l'activité, bien que les techniques de fumage soient purement traditionnelles. Les poissons les moins beaux sont séchés simplement au soleil. Environ 17% de la production est ainsi transformée. Les femmes achètent leurs poissons aux débarcadères et pas directement aux pêcheurs. La vente du poisson fumé suit le même circuit que le frais; la seule différence est au niveau des acteurs qui pour la majorité sont des femmes. Ces activités de mareyeur ou de fumeuse de poisson, sont entièrement dans la main des étrangers.

On dénombre huit groupements de pêcheurs et trois groupements de fumeuses de poisson installés par la Direction de la Pêche. Ces groupements constituent le relais entre les structures de tutelle et les producteurs. Ils permettent aux pêcheurs d'écouler facilement leurs produits et d'avoir accès aux crédits pour supporter le coût élevé des matériels de pêche.

Les commerçants sont également organisés en groupements et pratiquent un système de tours pour évacuer la production dans des pick-up 4x4 isothermes. La destination principale est le marché de Ouagadougou, mais le poisson est vendu aussi au Niger, à Dapaong (Togo) et dans la Gnagna.

En définitive, les pêcheurs constituent un groupe privilégié qui se distinguent des populations environnantes,

³⁸ Il faut reconnaître que le lac constitue un nouveau milieu magico-religieux. A l'eau courante (plus ou moins temporairement) s'est substituée une eau profonde, dormante, qui a recouvert les anciens autels comme les sépultures. Là encore, on ne dispose d'aucune donnée sur la pêche *gulmance*.

non seulement par ses revenus, mais aussi par un meilleur état nutritionnel, un niveau d'instruction plus élevé des chefs de famille (44% d'analphabètes chez eux, contre 87 % chez les *Gulmance*). Néanmoins les problèmes qu'ils rencontrent sont nombreux. Les vols fréquents de matériels, de poissons, entretiennent un climat de suspicion non seulement entre les pêcheurs migrants, mais entre ceux-ci et les autochtones. Ils sont le signe du manque d'intégration sociale des groupes de pêcheurs que tout sépare des *Gulmance* et *Yanse*.

En plus des problèmes d'encadrement, d'équipement, il y a un problème d'infrastructure : pas de piste permanente menant au débarcadère, pas d'unité de conservation du poisson; pas de couverture sanitaire des campements de pêcheurs exposés aux maladies spécifiques du milieu aquatique. Certains « campement » de pêche sont de véritables villages sans aucune infrastructure; Tounga avoisine les 1500 personnes, Kompienbiga-pêcheur, 760, selon nos relevés, en 1999. Cette carence pose le problème de l'intervention très spécifique de l'Etat dans la région.

L'Etat, bénéficiaire privilégié

Depuis la création du barrage, l'Etat et ses services provinciaux, perçoivent toute une série de taxes sur l'activité halieutique. Toutes les prises des pêcheurs doivent passer par un centre de pesée (débarcadère) où les opérations sont assurées par des agents de la commune. Le pêcheur verse 15 Cfa/kg de poisson comme ristourne pour la commune. Il faut remarquer que, théoriquement, le pêcheur ne doit conserver par-devers lui aucune quantité de poisson même pour sa propre consommation. Les mareyeurs sont des acheteurs grossistes de poissons dûment inscrits. Chaque mareyeur doit verser à la commune 50 Cfa/kg de poisson acheté. Ces ristournes et ces taxes sur les transactions sont réparties mensuellement entre le Haut-commissariat de la Province (40 %), les groupements de pêcheurs (20 %), les collecteurs (11 %) et le service de l'Environnement (29 %). Il faut également payer une taxe de 7500 Cfa pour vendre le poisson, une autre pour fumer.

En évaluant la production annuelle de 1500 t, la masse d'argent à partager uniquement pour les ristournes de vente et les taxes d'achat s'élève à 97 500 000 Cfa. Il faut ajouter les autres revenus annexes comme les permis de pêche annuels délivrés par le service de l'Environnement, permis allant de 6200 Fcfa par pêcheur pour les Burkinabé, à 42700 Cfa pour les étrangers. Dans ces conditions, on comprend que la pêche soit une activité prioritaire qu'il convient à tout prix de préserver, sinon de développer.

La construction de la route goudronnée menant au Togo et au Bénin a permis d'augmenter le trafic routier. En 1993, le service des Douanes du département de Pama a collecté près de deux milliards de taxes versées au budget national [Zerbo *et alii*, 1993]. La gendarmerie avait collecté la même année pour 22 millions de taxes routières et forfaitaires. Ces recettes ont sans doute augmenté depuis. Quant au tourisme, malgré une activité médiocre, il avait généré la même année plus de 27 millions de recettes (taxes, permis).

Le problème n'est pas la taxation mais le fait que la grande partie de cet argent sorte de la province, ce qui apparaît nettement quand on considère le niveau d'équipement du chef lieu de Province, Pama et de l'ensemble de la province.

La construction du barrage avait un volet social étoffé sous la forme d'un programme de création d'infrastructures de base (pistes, forages, écoles). En 1999, force est de constater que l'équipement de la région est des plus légers; pour les deux départements de Kompienga et Pama (37 villages administratifs), on compte 15 forages, 9 écoles, 1 Centre Médical (Pama) et 4 centres de santé, seulement. Les centres de santé ont été réalisés avec l'aide de la Maîtrise d'Ouvrage de la Kompienga³⁹, l'ONAT, mais aussi, depuis 1994, avec l'aide d'ONG, comme le comité de jumelage Pama-La Clusaz⁴⁰. La province de la Kompienga est parmi les moins nanties en infrastructures éducationnelles, avec des résultats conséquents : taux de couverture des besoins en classes en 1995 : 20,6%; taux de scolarisation 17,8% [Barreteau et Yaro, 1997].

En dehors de la route goudronnée, les pistes en latérite (Pama-Tagou; Pognoa-Diabiga) créées lors de la construction du barrage ne sont plus entretenues, si bien qu'en hivernage de nombreux villages situés en dehors des deux grands axes routiers sont inaccessibles. On peut conclure sans trop s'avancer, que la province de la Kompienga rapporte beaucoup à l'Etat et qu'elle lui coûte peu.

³⁹ Supprimée depuis 1994.

⁴⁰ Parmi ces ONG, on compte l'association Tin-Tua (alphabétisation), Médecus Mundi (infrastructures de santé), l'Association Française des Volontaires du Progrès (agriculture),

Le lac : une nouvelle ressource à mieux partager

Développer ou produire, il faut choisir. Tel est, en quelques mots, le problème que pose à l'Etat et à ses services, le barrage de la Kompienga qui n'est aujourd'hui qu'une unité de production d'électricité et de poissons pour la capitale. Dans la Kompienga, comme ailleurs, la ressource (le lac) est propriété de l'Etat qui reconnaît aux populations locales un droit d'usage très restreint. Mais l'incapacité de l'Etat à faire respecter une réglementation tout azimut, conduit à une situation d'accès libre de fait [Compagnon et Constantin, 2000], souvent au détriment des populations locales. Le cas n'est pas unique; on retrouve au sujet de ce barrage, la même problématique que celle des aires protégées de la région, les chasseurs étrangers étant remplacés par les pêcheurs maliens et autres, les populations périphériques devant se contenter de « miettes », quand elles ne sont pas priées de « déguerpir », le tout sous couvert de conservation des ressources. En fait c'est la rentabilité immédiate de ces ressources qui est visée avant tout. La précipitation avec laquelle le lac a été mis en eau, sans attendre que le défrichement soit terminé⁴¹ et la volonté de mettre tout de suite à l'ouvrage des pêcheurs et des maraîchers déjà formés, est tout à fait révélatrice⁴².

Nous avons démontré plus haut que la création du lac de la Kompienga a créé une richesse certaine, et présente de réelles potentialités⁴³. La pêche a été développée, le maraîchage a été initié, leurs effets induits ont créé des opportunités de gains monétaires (petit commerce, artisanat), la région a été désenclavée et est bien reliée au reste du pays, comme aux pays voisins. Par contre, le barrage n'a pas contribué à améliorer ni la production agricole, ni la sécurité alimentaire, ni la santé, ni le niveau de vie des populations locales. Les retombées économiques sur les populations sont très faibles, puisqu'elles ne peuvent profiter du lac qu'en se livrant à des usages illicites (pêche sans permis, sur les bords avec des filets non réglementaires, maraîchage dans des zones interdites). En bref, le barrage malgré les espoirs du début, n'a pas suscité un développement local durable, et même la pêche a un avenir incertain, si on en croit les acteurs et les responsables de ce secteur⁴⁴.

Pour l'instant, l'Etat et ses relais régionaux n'ont fait qu'empocher la « rente halieutique » augmentée d'autres revenus divers. L'Etat n'a d'ailleurs pas intérêt à ce que la pêche passe dans les mains des autochtones ce qui engendrerait inévitablement une perte de revenus, due à la baisse très probable de la production. La gestion du barrage par la SONABEL et le Ministère de l'Eau a pour résultat une approche purement technique des problèmes du barrage et de ses riverains, surtout depuis la suppression de la Maîtrise d'Ouvrage de la Kompienga. L'affichage de la nécessaire « participation paysanne » dans les réunions comme dans les rapports, est plus une concession aux bailleurs de fonds internationaux qu'une réalité vécue sur le terrain. La création d'une agence de développement intégré, basée sur place, apparaît plus que nécessaire, pour redonner la parole aux populations riveraines et les faire participer de façon effective comme c'était prévu à l'origine. Cette agence à laquelle l'Etat devrait se résoudre à restituer certains droits, conformément à la politique de décentralisation, permettrait d'éviter l'actuelle confusion entre les interventions peu coordonnées des multiples organismes chargés du développement local⁴⁵. Parallèlement, un gros effort d'alphabétisation et de scolarisation des populations devrait être consenti; la formation et l'appui aux paysans (pour la pêche, le maraîchage, la riziculture) devraient être des priorités.

L'exemple du barrage de Bagré, mis en eau cinq ans plus tard, vient naturellement à l'esprit. Ce barrage géré autrement (Maîtrise d'Ouvrage de Bagré) a comme priorité la culture irriguée, et secondairement, l'électricité. Par rapport à Bagré, on remarque que dans la Kompienga, il n'y a pas eu de sensibilisation préalable des populations riveraines aux avantages de la pêche et à ses contraintes (préservation des stocks), ni

⁴¹ Ce qui supprime toute exploitation touristique, mais peut-être là manquait-ton de personnel hôtelier, et d'opérateurs en tourisme prêts à l'oeuvre ?

⁴² Les raisons politiques ne sont pas à écarter non plus dans le cas de la Kompienga; le pays accédait à la production hydroélectrique et faisait un pas décisif vers l'indépendance énergétique.

⁴³ Qui, malheureusement, n'ont pas fait l'objet de suffisamment d'études techniques approfondies.

⁴⁴ On signale ainsi la baisse de la production lors de ces dernières années, et la diminution de la taille des prises.

⁴⁵ Programme National de Gestion des Terroirs, Direction Régionale de l'Environnement et du Tourisme, Centre Régional de Promotion Agricole, Unité de Conservation de la Kompienga, SONABEL, Direction Régionale du Plan, etc.. La liste n'est pas exhaustive.

de recensement des pêcheurs locaux, ni de concertation entre les services concernés et les acteurs locaux (paysans, pêcheurs, femmes, commerçants); enfin l'exclusivité de la pêche a été donnée à des pêcheurs étrangers introduits par l'administration.

Mais avant d'envisager toute nouvelle action de développement, la vocation du barrage de la Kompienga doit être réorientée. Le barrage de Bagré avec un bassin versant six fois plus grand est plus apte à fournir de l'électricité que celui de la Kompienga. Par contre la retenue de ce dernier est suffisante pour la pêche (moins intensive), l'irrigation de petits périmètres agricoles. Mais il est certain que les populations riveraines *bissa* pèsent d'un poids autrement plus lourd (129 420 personnes en 1994) [Baya, 1996], que les 20 000 *Gulmance* et autres, de la Kompienga.

Si l'on continue sur le modèle actuel de gestion, le risque est grand de voir arriver sur les rives du lac de nouveaux acteurs, « entrepreneurs » agricoles, issus de la ville (fonctionnaires ou politiciens en retraite par exemple), pour faire du maraîchage et des cultures irriguées, avec la bénédiction des services locaux⁴⁶, comme cela s'est produit pour les réserves de chasse de Pama. Quoiqu'il en soit, on ne voit pas comment, à Kompienga, on pourra continuer à faire côtoyer des populations, parmi les plus pauvres du pays, avec un équipement qui ne sert qu'à la ville et à quelques privilégiés. Pendant combien de temps encore les populations riveraines seront-elles sacrifiées sur l'autel de la fée électricité ?

Bibliographie

- BARRETEAU D., YARO Y. [1997], *Lecture des statistiques scolaires du Burkina Faso. Année 1994-1995*. Ouagadougou, UERD, 93 p. multigr.
- BAYA Banza [1996], *Etude de l'impact du barrage de Bagré et de ses aménagements sur l'état de santé des populations*. Ouagadougou, UERD, 116 p.
- BELLONCLE G. [1985], *Participation paysanne et aménagement hydro-agricole*. Paris, Karthala, 336 p.
- BELLOT [1987], *Processus migratoire et occupation de l'espace dans l'Est du Burkina Faso*. Ouagadougou, Min. de l'Agric. et de l'Elev., 3 tomes.
- BERGERET A. [1990], *L'arbre nourricier en pays sahéliens*. Paris, MSH, 237 p.
- CIEH, [1984], *Méthodes et références pour la conception et l'analyse des aménagements hydroagricoles au Burkina Faso. Hydrologie des petits barrages*. s.l., 14 p. multigr.
- COMPAGNON D., CONSTANTIN F. [2000], *Administrer l'environnement en Afrique*. Paris, Karthala/IFRA, 494 p.
- DIWI [1987], *Etude d'élaboration d'un programme de déplacement des populations de la zone d'inondation du barrage hydroélectrique de la Kompienga. Rapport final*. Essen, 166 p., 7 annexes.
- G.O.P.A. [1981], *Etudes des possibilités de développement de la pêche et de la pisciculture sur le futur barrage de la Kompienga. Rapport définitif*. Bad Homburg.
- JUENET Anne [1997], *La filière maraîchère dans la province de la Kompienga*. Ouagadougou, AFVP.
- KFW [1996], *Etude de l'impact du barrage de la Kompienga sur la santé des populations. Rapport*. Ouagadougou, Min. de la Santé, Univ. de Ouagadougou, ORSTOM, 63 p. multigr.
- MADIEGA G. Y. [1978], *Le Nord Gurma précolonial, Haute Volta. Origine des dynasties. Approche de la société*. Thèse, Univ. de Paris I, 652 p.
- OUEDRAOGO F. de Ch. [2000], *L'insécurité alimentaire dans les provinces du Boulgou et de la Gnagna : la maîtrise de l'eau n'élimine pas la vulnérabilité*. Ouagadougou, coll. Eau et Santé, 21-24 nov. 6 p.
- PARENT G., OUEDRAOGO A., ZAGRE N.M. et alii. [1997], « Grands barrages, santé et nutrition en Afrique : au delà de la polémique.. ». Paris, *Cahiers de la santé*, 31 : 45-66.
- REMY G. [1967], *Yobri. Etude géographique du terroir d'un village gourmantché de Haute-Volta*. Paris, Mouton, E.P.H.E., 99 p.
- SAED [1987], *Etude pour le déplacement des populations dans la zone du barrage hydroélectrique de la Kompienga. Volet socio-économique*. Ouagadougou, DGMOK, 73 p. multigr.
- SANTOIR Christian [1998], *Le long chemin des Peuls gurmaaBe. La dérive migratoire des Peul du Gurma burkinabé*. Ouagadougou, IRD, 33 p; multigr.; 13 cart.
- SANTOIR Christian [1999], *Du sahel à la savane. l'expansion peule au sud de la Sirba (Gurma burkinabé)*. Ouagadougou, IRD, 70 p. multigr. , 2 cart.
- SCHMID S. [1992], *Evolution du couvert végétal et de l'occupation du sol dans et autour des aires classées de l'Est du Burkina Faso*. Ecole Polytechnique de Zurich, rapport de stage, 102 p.

⁴⁶ Ces gens, peu nombreux, seront en effet plus facilement contrôlables, et disposant de capitaux, fourniront une production abondante (invendable sur place car trop chère), tout en étant capables de payer des taxes.

- SNC [1979], Aménagement hydroélectrique de la Kompienga : Etude de faisabilité. Rapport technique. Ouagadougou, s.l., s. d.
- SWANSON R. [1977], *Le destin chez les Gourmantché*. Fada Ngourma, ORD de l'Est.
- SWANSON R. [1979], *Gourmantche agriculture. Part II : Cultivated plant resources. Field management*. Fada Ngourma, Doc. n° 8, 207 p.
- YAMEOGO, [2000]
- ZAGRE A.M. [1989], *Aménagement hydroélectrique de la Kompienga. Contraintes et perspectives de développement*. Ouagadougou, INSHUS, Mém. de maîtrise de géographie, 109 p. multigr.
- ZERBO K., TAPSOBA J., ONADJA J. [1993], *Etude socio-économique du département de Pama. Evaluation des besoins et identification des projets à promouvoir*. Ouagadougou, CEDRES, 94 p. multigr.

Résumé

Au Burkina Faso, le lac de barrage de la Kompienga illustre les contradictions entre développement national et développement régional. Le légitime souci de l'Etat de chercher plus d'indépendance énergétique entre en conflit avec le nécessaire développement des populations riveraines. Pour produire de l'électricité, on interdit pratiquement, sous couvert de la préservation de la ressource, toute exploitation agricole des eaux du lac. Seule la pêche professionnelle est autorisée, mais cette activité est accaparée par des pêcheurs migrants. Les autochtones *gulmance* et *yanse* subissent les conséquences de l'aménagement : envahissement des meilleurs terres par les eaux, interdiction de la pêche de subsistance, augmentation des maladies hydriques, envahissement des terroirs par les pasteurs et les migrants des régions voisines plus densément peuplées. Les retombées économiques ne profitent qu'aux pêcheurs et à l'Etat, par l'intermédiaire de multiples taxes. Malgré cela, la région souffre d'un sous équipement grave et la protection du lac est très mal assurée, faute de moyens. La situation ne pourra être redressée que par une participation effective des riverains à la gestion et à l'exploitation du lac. Cette participation passe d'abord par une réorientation de la vocation du lac de retenue, et un changement dans la politique de gestion actuelle.

Mots clés

BARRAGE - AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE - MIGRATION - PECHE - DEVELOPEMNT RURAL - GULMANCE - KOMPIENGA - BURKINA FASO